



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2008
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–5	3
II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques	6–19	4
III. Budget	20–23	6
IV. Activité volcanique et environnement	24–26	7
V. Situation économique	27–43	8
A. Généralités	27–30	8
B. Agriculture	31–32	9
C. Services financiers	33–35	9
D. Tourisme	36–38	10
E. Construction, logement et équipements	39–43	10
VI. Situation sociale	44–59	11
A. Généralités	44–46	11
B. Main-d'œuvre	47–49	12
C. Enseignement	50–51	13
D. Santé	52–54	13
E. Droits de l'homme	55–56	14
F. Délinquance et sécurité publique	57–59	14



VII.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux	60–63	15
VIII.	Statut futur du territoire	64–67	15
A.	Position du gouvernement du territoire	64	15
B.	Position de la Puissance administrante	65–66	15
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale	67	16

I. Généralités

1. Montserrat est un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Christophe Colomb lui a donné son nom, qui est celui d'un monastère espagnol, lorsqu'il y est venu pour la deuxième fois en 1493. En 1632, l'île est devenue colonie britannique. Les premiers arrivants étaient en majorité originaires d'Irlande. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'économie de l'île reposait essentiellement sur la production de sucre. Les tentatives de soulèvement historiques des esclaves qui travaillaient dans les plantations de coton et de canne à sucre ont échoué à la fin du XVIII^e siècle. L'esclavage a été aboli en 1834. Après avoir été par deux fois brièvement occupée par la France, Montserrat est repassée sous administration britannique en 1783 avant de devenir une colonie de la Couronne britannique en 1871. De cette date à 1958, elle a été administrée dans le cadre de la Colonie fédérale des îles Sous-le-Vent et de 1958 à 1962, dans celui de la Fédération des Antilles occidentales. À la suite de la dissolution de la Fédération en 1962, elle a choisi de conserver son statut de colonie de la Couronne.

2. Montserrat est située dans l'archipel des îles Sous-le-Vent des Caraïbes orientales, à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe.

3. L'île, qui couvre une superficie de 103 kilomètres carrés, est volcanique et très montagneuse et a un littoral escarpé. Elle compte trois massifs montagneux : celui de Silver Hills au nord et ceux de Centre Hills et de Soufrière Hills au sud. On y trouve des sources chaudes, des terrains ravinés, des plages de sable noir et une plage de sable blanc au nord. Sa végétation est tropicale

4. En juillet 2005, le volcan Mont Soufrière, en sommeil depuis plus de 400 ans, est entré en éruption et a causé de gros dégâts. Environ 70 % de la population a dû être évacuée du sud au nord de l'île et une partie réinstallée. Les effets de l'éruption se font toujours beaucoup sentir. Plymouth, la capitale, a été abandonnée en 1997 parce que l'activité du volcan la rendait inhabitable. Une nouvelle ville est en construction à Little Bay au nord¹.

5. La population du territoire, qui a atteint son chiffre le plus élevé en 1946 (14 333 habitants), a diminué après l'éruption volcanique dévastatrice de 1995. Selon les estimations de la Puissance administrante, elle s'élevait à 5 000² en 2007 contre 4 493 en 2001, 10 639 en 1991 et 11 606 en 1980. La diminution globale de son chiffre depuis 1995 a été attribuée à un programme de réinstallation de la population institué par le gouvernement du territoire et celui du Royaume-Uni, qui y voyaient un moyen de résoudre les problèmes sociaux et économiques liés à l'activité volcanique. C'est chez les moins de 30 ans que l'on retrouve le taux d'émigrants le plus élevé.

Note : Les informations qui figurent dans le présent document de travail proviennent de textes publiés, notamment par le gouvernement du territoire, et de renseignements communiqués à titre d'information au Secrétaire général par la Puissance administrante aux termes de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

¹ www.caribbeannetnews.com, 16 février 2008.

² Ibid., 25 juillet 2007.

II. Questions constitutionnelles, juridiques et politiques

6. Selon l'ordonnance constitutionnelle de 1989, qui est entrée en vigueur en février 1990, Montserrat est administrée par un gouverneur nommé par la Reine et dotée d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif.

7. L'actuel Gouverneur, Peter Waterworth, a pris ses fonctions en juillet 2007³. Le Gouverneur est chargé de la sécurité interne – notamment de la police –, des affaires étrangères, de la défense, de la fonction publique et des services financiers offshore. Le gouvernement du territoire a demandé au Royaume-Uni d'appuyer sa demande tendant à nommer, pour la première fois, un gouverneur adjoint autochtone – une des recommandations touchant la Constitution dont il est ci-après traité de manière plus détaillée. En attendant que tous soit mis au point, un administrateur général nommé à titre intérimaire est chargé d'administrer et de réformer la fonction publique³.

8. De plus, en vertu de la Constitution, la Reine se réserve le pouvoir de légiférer, avec l'aide du Conseil privé, pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

9. Le Conseil exécutif se compose actuellement de quatre ministres (deux hommes et deux femmes), de l'Attorney General et d'un secrétaire financier. Présidé par le Gouverneur, il définit les grandes orientations de la politique du Gouvernement⁴ et en surveille l'application.

10. Le Conseil législatif est composé de neuf membres. Depuis les élections de 2006, il compte trois femmes (dont deux sont ministres et la troisième est chef de l'opposition) et six hommes.

11. Montserrat organise tous les cinq ans des élections au suffrage universel. Le dernier scrutin majoritaire uninominal, où tous les électeurs étaient inscrits dans une seule et même circonscription, s'est déroulé le 31 mai 2006. Selon la Puissance administrante, 3 331 personnes étaient inscrites sur les listes électorales et 2 486 ont voté, soit un taux de participation de 77 % (contre 78 % en 2001). Aucun parti n'ayant obtenu une nette majorité, un gouvernement de coalition dirigé par le Ministre principal, Lowell Lewis (parti démocrate), a été formé. Il compte trois membres du New People's Liberation Movement (Nouveau mouvement pour la libération du peuple) et un membre indépendant. L'opposition détient donc quatre sièges. Les prochaines élections doivent se tenir en 2011⁵.

12. Le territoire est régi par la *common law* et la législation locale. La justice est administrée par un tribunal de première instance et la Cour suprême des Caraïbes orientales. La Cour suprême des Caraïbes orientales (Cour d'appel) est un tribunal itinérant créé en vertu du West Indies Associated States Court Order n° 223 de 1967, où siègent par roulement les neuf États qui en sont membres, dont Montserrat⁶. Ses

³ Renseignements fournis par la Puissance administrante, 14 janvier 2008.

⁴ www.opsi.gov.uk; Lowell Lewis, transcriptions non revues de preuves testimoniales, à paraître comme compte rendu de preuves testimoniales recueillies devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes (HC 147-i), territoires d'outre-mer, lundi 3 décembre 2007 – <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200708/cmselect/cmfaif/uc147-i/uc14702.htm>.

⁵ www.fco.gov.uk.

⁶ <http://eccourts.org/index.html>.

jugements peuvent faire l'objet d'un appel en dernière instance devant la Commission judiciaire du Conseil privé.

13. Les relations entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et ses territoires d'outre-mer, dont Montserrat, sont définies dans le Livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer »⁷ qui conclut à la nécessité de moderniser la constitution des territoires.

14. Une commission chargée de réviser la Constitution, présidée par Sir Howard Fergus, a été établie en 2002. En février 2003, le Gouverneur a reçu le rapport établi par la Commission, dans lequel figuraient des recommandations tendant à apporter un certain nombre de modifications à la Constitution actuelle. Il était indiqué par exemple, dans les conclusions du rapport, que la proposition tendant à ce que le choix du gouverneur ne soit plus imposé par le Royaume-Uni et à ce qu'il s'effectue de façon concertée aurait une valeur symbolique positive. Ce rapport a été examiné par le Conseil législatif en avril 2005.

15. Une série d'entretiens entre le gouvernement du territoire et le Foreign and Commonwealth Office (Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth) s'est tenue à Montserrat en septembre 2005. Une autre série d'entretiens, qui a réuni les membres du Conseil législatif de Montserrat et des fonctionnaires du Gouvernement britannique, s'est tenue en février 2006 et a été suivie d'autres entretiens en 2006 et 2007. Comme cela a déjà été indiqué (voir A/AC.109/2007/4), selon les informations diffusées par les médias, un membre de la Commission consultative constitutionnelle, placée sous l'autorité du Ministre principal, a estimé que le processus de révision de la Constitution ne reflétait pas entièrement les aspirations et les désirs de la population de Montserrat, qui appelait notamment à l'instauration d'un dialogue sur la libre association. Une autre série de négociations doit se tenir dans le courant de 2008³.

16. Lorsqu'il a traité de la question devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Royaume-Uni le 3 décembre 2007, lors d'auditions sur les territoires d'outre-mer, le Ministre principal a informé la Commission des affaires étrangères que les négociations sur la constitution pourraient aboutir vers la fin de l'été 2008 mais qu'un certain nombre de questions concernant par exemple les pouvoirs du Gouverneur et le souhait de créer un conseil consultatif pour l'épauler n'étaient pas encore réglées et étaient toujours à l'examen.

17. Répondant à une question soulevant les relations de Montserrat avec son gouverneur, le Ministre principal a déclaré que le territoire avait toujours entretenu de bonnes relations avec ses gouverneurs mais que le système actuel était parfois perçu comme « antidémocratique », voire « humiliant ». Il a cité un cas où le Gouverneur avait usé de ses prérogatives pour procéder à une nomination au sein de l'administration du territoire, en faisant fi de l'avis de la direction politique, ce qui, selon lui, avait eu des conséquences « désastreuses ». Arguant du fait que les nominations ne devaient pas relever de la seule compétence du Gouverneur, le Ministre principal a souligné qu'il importait que Montserrat en vienne finalement à

⁷ « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc soumis à la Chambre des communes par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni; reproduit à l'annexe du document A/AC.109/1999/1.

confier à une commission exécutive de la fonction publique le soin de s'occuper de ces questions et à contraindre le Gouverneur à en suivre les avis⁸.

18. En mars 2008, répondant aux habitants qui souhaitaient connaître la position du gouvernement du territoire au sujet de la réforme constitutionnelle et soucieux de les tenir informés de l'évolution de la situation, le Ministre principal a annoncé que la révision de la Constitution avait été reportée à plus tard dans l'année, en indiquant que le gouvernement du territoire avait demandé ce report parce qu'il lui fallait davantage de temps. Il a ajouté que pour lui, l'objectif ultime était de faire établir une constitution avant l'indépendance par les Montserratiens eux-mêmes, ce qui permettrait au territoire d'accéder à l'indépendance une fois que sa situation économique s'y prêterait. Le Ministre principal a poursuivi en disant qu'il souhaitait avoir la possibilité de faire accéder le territoire à l'indépendance à l'aide d'un mécanisme très simple plutôt que d'un processus compliqué. Selon lui, Montserrat continuait à contribuer à la révision de la Constitution, mais le Gouvernement britannique n'acceptait d'inclure dans l'ordonnance constitutionnelle à l'examen que ce qui lui convenait⁹.

19. Selon les médias, on se rendait de plus en plus compte qu'en fait de constitution, la seule possible pour Montserrat devait être fondée non sur la libre association, mais sur l'indépendance, ce qui pouvait expliquer en partie la lenteur des progrès réalisés dans la révision de la Constitution¹⁰.

III. Budget

20. Le secteur public de Montserrat reste fortement tributaire d'une aide budgétaire. Lorsqu'il a présenté le budget de 2007 en mars 2007¹¹, le Ministre principal a indiqué qu'il s'élevait à 131,1 millions de dollars des Caraïbes orientales¹², dont 90 millions de dépenses renouvelables et 41,1 millions de dépenses d'équipement. Selon les estimations, sur ce montant, 51,4 millions seraient financés par le Royaume-Uni au titre de l'aide budgétaire¹¹.

21. Comme indiqué précédemment, lors de la période 2004-2007 (ibid.), le Département du développement international du Royaume-Uni a accordé une aide d'un montant de 40 millions de livres à Montserrat. Le territoire bénéficie en outre de diverses ressources que le Royaume-Uni met à la disposition de ses territoires d'outre-mer pour qu'ils soient mieux en mesure de gérer les catastrophes, d'améliorer les installations de sécurité dans les ports et les aéroports, d'assurer le maintien de l'ordre et d'administrer les prisons, de protéger l'environnement, d'assurer le développement du secteur privé et de promouvoir les droits de l'homme.

⁸ Lowell Lewis, transcriptions non revues de preuves testimoniales à paraître comme compte rendu de preuves testimoniales recueillies devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes (HC 147-I), territoires d'outre-mer, lundi 3 décembre 2007.

⁹ www.caribbeannews.com, 3 mars 2008.

¹⁰ www.themontserratreporter.com, 15 février 2008.

¹¹ Ministre principal, discours de présentation du budget de 2007, www.devunit.gov.ms/budget/2007/BUDGET_SPEECH_2007.pdf.

¹² La monnaie de Montserrat est le dollar des Caraïbes orientales (EC\$), qui est aligné sur le dollar des États-Unis (1 US\$ = 2,70 EC\$).

22. Selon la Puissance administrante, l'aide budgétaire accordée à Montserrat par le Fonds européen de développement au titre de sa neuvième allocation de cinq fonds annuels était de 11 millions d'euros, montant qui a été augmenté de 5,6 millions d'euros à la mi-2007. Le Fonds européen de développement s'intéresse principalement au secteur des services, en particulier au tourisme et aux services informatiques. Sa dixième allocation de ressources, qui est en cours, prévoit l'octroi à Montserrat d'un montant d'environ 15 millions d'euros³. De surcroît, le territoire devrait bénéficier de programmes d'aide régionaux tels que celui de la Banque mondiale qui est destiné à mutualiser les risques en cas de cyclone ou de tremblement de terre¹³ et qui est doté d'un montant de 47 millions de dollars. Toujours en 2007, le gouvernement du territoire a participé pleinement aux programmes régionaux mis en place tant par l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) que par la Communauté des Caraïbes (CARICOM)¹⁴.

23. En décembre 2007, le Ministre principal a fait savoir que Montserrat avait besoin d'une aide beaucoup plus importante parce qu'elle avait perdu 80 % de son infrastructure de base : elle n'avait plus, par exemple, de port, ni de tribunal. Le Ministre principal a sollicité une aide pour financer la construction d'un bâtiment où le Parlement de l'île puisse siéger⁸.

IV. Activité volcanique et environnement

24. Après l'éruption, en 1995, du volcan du territoire, qui dormait depuis plusieurs siècles, l'île a été divisée en plusieurs zones, en octobre 1996, sur la base d'une évaluation scientifique des risques encourus par les habitants. Ces zones ont été ensuite modifiées et il a été créé une zone d'exclusion qui couvre environ les deux tiers du sud de l'île. La récente activité volcanique a permis d'extraire d'énormes quantités de cendres, de sable, de pierres ponce et d'agrégats qui sont utilisés dans le pays ou exportés quand l'activité volcanique est faible³. Durant presque toute l'année 2007, le volcan Mont Soufrière est resté en sommeil et il n'a été enregistré aucun accroissement du dôme depuis avril 2007. Le niveau d'alerte est de 4 (sur une échelle de 5) depuis le 24 décembre 2006, en raison d'une recrudescence de l'activité volcanique.

25. En février 2007, des avis d'alerte ont été publiés à l'intention des habitants de Bishop Lane et d'une zone située au sud d'Old Towne¹⁵, qui ont reçu l'ordre d'évacuer. Cet ordre a été annulé en juillet 2007 à la suite d'une baisse sensible de l'activité. Vers la fin de 2007, l'énorme masse de matière qui subsistait sur le dôme a été considérée par les scientifiques comme le signe d'une accalmie plutôt que d'un arrêt complet de l'activité volcanique³.

26. En 2006, le gouvernement du territoire a créé un département de l'environnement et révisé le Plan national de gestion de l'environnement en vue de s'attaquer aux problèmes environnementaux prioritaires, de s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent en matière d'environnement et de créer un cadre propice au développement durable de Montserrat. Il a également créé, en 2007, un Conseil consultatif sur l'environnement et s'est employé à réviser sa

¹³ UPI, 27 février 2007.

¹⁴ Ministre principal, discours de présentation du budget de 2007; www.caricom.org.

¹⁵ Voir www.fco.gov.uk, 8 février 2007; voir www.giu.gov.ms.

législation sur la question et son système national de zones protégées, à améliorer la collecte et la gestion de données sur l'environnement pour favoriser l'adoption de décisions dans ce domaine et à créer un programme de sensibilisation théorique et pratique à l'environnement¹¹.

V. Situation économique

A. Généralités

27. En 2006, le produit intérieur brut (PIB) de Montserrat s'est élevé à environ 106,5 millions de dollars des Caraïbes orientales et son PIB par habitant à 22 800 dollars des Caraïbes orientales, selon les chiffres disponibles les plus récents¹⁶. L'économie a enregistré une croissance de 3,2 % au cours de la même année, contre un taux de croissance révisé de 1,6 % en 2005. L'expansion de l'activité économique a été attribuée à l'exploitation des mines et des carrières, aux transports aériens et aux services publics. L'économie de Montserrat est dominée par des investissements et projets du secteur public. Le gouvernement du territoire demeure résolu à promouvoir le développement durable, notamment en incitant le secteur privé à investir dans certains projets de développement et en s'occupant de questions intersectorielles telles que la prévention et la gestion des catastrophes¹⁷.

28. Les dégâts causés par l'activité volcanique et les cyclones, les mouvements de population et le déplacement des centres commerciaux qui en résultent et les problèmes socioéconomiques que cela suppose sont toujours une source de difficultés considérables pour Montserrat. Comme cela a été indiqué dans la section précédente, l'aide budgétaire du Royaume-Uni et les autres aides reçues depuis 1995 sont nécessaires pour financer les programmes du gouvernement³. Après avoir été fermée pendant des mois, Old Towne a accueilli à nouveau des résidents et des visiteurs, en août 2007, ce qui a permis de relancer l'activité économique dans cette partie historique de Montserrat¹⁸.

29. Selon la Puissance administrante, le secteur privé est constitué de quelque 200 entreprises privées, grandes et petites. À peine plus de 25 % d'entre elles offrent des services financiers, des services spécialisés et des services aux particuliers et aux ménages. Le commerce de gros ou de détail et le conditionnement des aliments occupent respectivement les deuxième et troisième places. On trouve dans les points de vente au détail toutes sortes de produits alimentaires et des articles de consommation courante. Un parc industriel destiné à développer le secteur manufacturier du territoire était en cours de construction en 2007. Les États-Unis sont le principal partenaire commercial de Montserrat¹⁹.

30. En 2007, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et le Fonds de stabilisation de la CARICOM ont alloué un montant de 500 000 dollars des Caraïbes orientales au programme grâce auquel le gouvernement du territoire vient en aide aux petites

¹⁶ Montserrat country profile, <http://www.fco.gov.uk>.

¹⁷ Plan de développement durable, 2003-2007, www.devunit.gov.ms; Ministre principal, présentation du budget de 2007.

¹⁸ www.caribbeannetnews.com, 13 septembre 2007.

¹⁹ <http://www.devunit.gov.ms>.

entreprises pour les aider à prospérer, améliorer les perspectives d'emploi et stimuler la croissance économique du territoire²⁰.

B. Agriculture

31. Le Département de l'agriculture de Montserrat s'emploie à redévelopper le secteur agricole et l'exploitation des ressources naturelles au nord, à l'aide de techniques et de technologies traditionnelles et modernes, pour satisfaire la demande locale et exploiter certains marchés d'exportation de produits de base frais et de produits à valeur ajoutée²¹.

32. À la suite de l'éruption volcanique, la plupart des terres agricoles fertiles, des pâturages et des lieux de pêche ont vu leur accès limité ou sont devenus inaccessibles. Selon le gouvernement du territoire, en mai 2006, l'activité volcanique a gravement endommagé le secteur agricole et décimé le cheptel du territoire. Les pertes de récoltes sont estimées à 600 000 dollars des Caraïbes orientales. Le gouvernement du territoire a offert une aide financière d'environ 70 000 dollars des Caraïbes orientales aux agriculteurs et aux exploitants de jardins potagers. Au cours de la période 2006-2007, deux serres devant permettre d'assurer une formation aux nouvelles technologies agricoles ont été construites. En 2007, le Département de l'agriculture a continué à adopter à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs des mesures d'incitation faisant une large place au renforcement des capacités, à mettre en place des infrastructures d'appui telles que les routes de desserte de Duck Pond, Blakes Mountain et Silver Hills; et à améliorer la production agricole et l'élevage. Le gouvernement du territoire a convenu de la nécessité de porter secours aux agriculteurs dont les terres ont été recouvertes d'énormes quantités de cendres volcaniques¹¹.

C. Services financiers

33. Deux entités commerciales, la Banque de Montserrat et la Banque royale du Canada, et quelques banques offshore offrent une large gamme de services bancaires à Montserrat. Rien n'a été fait ces dernières années pour créer de nouvelles banques. Montserrat est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales, qui a son siège dans l'île voisine de Saint-Kitts et qui lui sert de banque centrale. Celle-ci s'acquitte d'autres fonctions, dont la surveillance des réserves des banques commerciales. Montserrat est affilié à la Bourse des Caraïbes orientales²².

34. Les contribuables résidant dans le territoire sont imposés sur leurs revenus mondiaux, toutes sources confondues. Le taux d'imposition du revenu imposable d'une société anonyme, d'une entreprise de construction ou d'un groupe de personnes est de 20 %. Les contribuables autres que les particuliers et toute personne ne résidant pas à Montserrat mais y exerçant une activité doivent acquitter un impôt majoré de 50 % sur chaque dollar soumis à impôt.

35. Selon le Ministre principal, Montserrat avait, à la fin de 2007, presque fini de mettre en place une législation devant harmoniser sa réglementation des services

²⁰ www.caribbeannetnews.com, 9 mai 2007.

²¹ www.malhe.gov.ms.

²² <http://www.devunit.gov.ms/banking.htm>.

financiers avec celle appliquée à l'échelle internationale. Le territoire avait fait appel à des conseils d'experts et à des ressources communes, en s'appuyant sur la législation de la CARICOM et d'autres pays. Par ailleurs, le projet de constitution de Montserrat en cours d'examen comportait une section sur la réglementation financière qui devait fournir toutes les garanties nécessaires au secteur des services financiers du territoire⁸.

D. Tourisme

36. Le redressement de l'industrie touristique est une priorité du gouvernement du territoire²³. Le tourisme sur l'île, dont le volcan, les montagnes, les sentiers pédestres, les plages de sable noir et les récifs sont autant d'atouts, a beaucoup souffert ces dernières années. Alors qu'il était un des éléments les plus dynamiques de l'économie locale, il a été particulièrement touché par l'activité du volcan. Montserrat tente actuellement d'utiliser celle-ci comme argument de vente pour promouvoir le tourisme d'aventure²⁴.

37. Si le secteur touristique dans son ensemble n'a pas été florissant au cours de la période 2006-2007, à en juger par le nombre de touristes et les recettes encaissées, le nombre de touristes en croisière et le nombre de touristes arrivés à bord de navires de plaisance ont augmenté respectivement de 56,9 % et 39,3 %, ce qui tient au fait que de plus grands navires ont fait escale dans l'île²⁵.

38. Deux fois par jour, six jours par semaine, un service de ferrys relie en une heure environ Montserrat à Antigua-et-Barbuda, d'où il est possible de prendre l'avion à destination du monde entier. Une compagnie aérienne régionale, financée par des fonds publics et créée en 1961, relie quotidiennement le territoire à Antigua ou St. Maarten/Saint-Martin par avion. Il y a également un service d'hélicoptère qui assure la liaison avec l'aéroport international d'Antigua-et-Barbuda²⁶.

E. Construction, logement et équipements

39. Le secteur du bâtiment, qui est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques de Montserrat, a enregistré une diminution de son chiffre d'affaires de 5 % en 2006¹¹. Deux projets publics, dont l'un concerne la construction de logements à Lookout et est financé par l'Union européenne, et l'autre, concerne la construction en quatre phases, sur une période de 10 ans, d'un marché public à Little Bay et bénéficie d'une aide du Royaume-Uni et de l'Union européenne, étaient en chantier au début de 2008¹¹.

40. La stratégie de logement Vision 2010, qui a été définie en 2006, a donné lieu, pendant la période 2006-2007, à l'établissement d'un service du logement et à la création d'une commission chargée d'attribuer logements et terrains, dont le rôle consiste à fournir des avis au Conseil exécutif au sujet de l'attribution des maisons construites dans les lotissements de Lookout, Drummonds et Shinnlands et au sujet

²³ www.devunit.gov.ms/tourism.

²⁴ Oxford Analytica, 13 décembre 2007, www.oxan.com.

²⁵ Ministre principal, discours de présentation du budget de 2007; examen de la situation économique et financière, Banque centrale des Caraïbes orientales, juin 2007.

²⁶ www.devunit.gov.ms/transcomms; www.fco.gov.uk; www.fly-winair.com.

des logements indiqués comme étant vacants dans le registre des logements établis par le gouvernement du territoire. En outre, au cours de la période 2006-2007, un programme d'aide au logement offrant une aide financière aux personnes qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt hypothécaire a été adopté et une stratégie nationale de réinstallation de la population en cas d'urgence a été élaborée compte tenu de la menace d'éruption volcanique qui pèse sur la partie du territoire située au sud du fleuve Nantes¹¹.

41. Dans le port maritime de Little Bay, une jetée provisoire construite en 1997 permet d'évacuer rapidement la population en cas d'urgence. Toutes les marchandises à destination de l'île doivent être débarquées sur cette étroite jetée. Antigua-et-Barbuda et Montserrat conjuguent leurs efforts pour aménager un appontement permanent où des ferrys puissent accoster²⁷. En 2008, le fonds de développement régional de la CARICOM a approuvé une subvention d'un montant de plus de 3 millions de dollars des États-Unis aux fins de l'aménagement d'un petit port de plaisance et de la construction de quelques bâtiments en bord de Little Bay²⁸.

42. La Montserrat Utilities Limited Company, fruit de la fusion, en 2007, de la Compagnie des eaux et des Services d'électricité de Montserrat, distribue de l'eau et de l'électricité dans toute la partie habitée de l'île²⁹. L'ensemble de la population a accès à une eau potable abondante et de qualité (environ 98 % de la population est raccordée au réseau de distribution). Le gouvernement a continué d'étudier la possibilité d'optimiser l'utilisation de cette précieuse ressource et de surveiller le régime des pluies dans toute l'île afin de mieux déterminer la viabilité des sources locales¹¹.

43. En ce qui concerne le secteur de la communication, l'entreprise Cable and Wireless, qui opère sous licence, a mis en place un système électronique moderne pouvant assurer le fonctionnement de plus de 2 600 lignes³⁰. Selon la Puissance administrante, la licence a expiré en avril 2007. Le gouvernement continue de tenter de libéraliser quelque peu le marché et des négociations sont en cours à cette fin. Le courrier électronique est largement utilisé, ce qui rend les communications relativement faciles. La technologie ADSL (ligne d'abonnés numérique à débit asymétrique) est progressivement mise en place. Il existe un service postal régulier entre Montserrat et tous les pays³¹.

VI. Situation sociale

A. Généralités

44. L'éruption volcanique a eu de graves répercussions sur les structures sociales et les systèmes traditionnels de solidarité; elle a notamment causé l'éparpillement de nombreuses familles et communautés et l'expatriation de la population dans différentes régions du monde. Selon la Puissance administrante, une forte proportion

²⁷ www.caribbeannetnews.com, 26 février 2007.

²⁸ Ibid., 5 mars 2008.

²⁹ www.giu.gov.ms, 5 février 2008.

³⁰ www.devunit.gov.ms/transcomms.

³¹ Renseignements fournis par la Puissance administrante, 14 janvier 2008; Ministre principal, discours de présentation du budget de 2007; www.caribbeannetnews.com, 16 mars 2007.

de Montserratiens ont du mal à joindre les deux bouts. Le gouvernement a été contraint de mettre en place et de financer, dans une proportion non négligeable, des services de protection et d'aide sociales, notamment pour les nombreuses personnes âgées en situation de précarité qui n'ont pas quitté l'île. Selon les estimations, les dépenses au titre de la protection et de l'aide sociales se sont élevées en 2006 à 3,9 millions de dollars des Caraïbes orientales¹¹.

45. Selon le gouvernement du territoire, en 2006, une aide financière au titre de la protection sociale a été accordée à 268 ménages et 303 personnes vivant sur l'île et en dehors de l'île et 95 familles, installées à Lookout pour la plupart, ont bénéficié d'une indemnité de logement. L'ensemble du programme a coûté environ 2,5 millions de dollars des Caraïbes orientales¹¹.

46. En 2007, le gouvernement a lancé un programme national d'évaluation de la pauvreté visant à déterminer les facteurs qui nuisaient au bien-être de la population et les politiques, stratégies et plans d'action à mettre en œuvre pour faire reculer la pauvreté tout en renforçant le développement social du territoire et en améliorant la qualité de vie. Un atelier qui a regroupé des représentants du secteur privé, du gouvernement et des organisations locales s'est tenu à Little Bay le 3 octobre 2007 sur le thème « Pauvreté ou difficulté : qu'est-ce que la pauvreté à Montserrat? »³². Un centre culturel ultramoderne de 700 places avait été inauguré avant cette date en 2007³³.

B. Main-d'œuvre

47. Selon la Puissance administrante, la population active de Montserrat est d'environ 2 000 personnes et, selon les estimations, se compose de 40 % de ressortissants nationaux et de 60 % d'étrangers. Les relations entre les partenaires sociaux à Montserrat sont harmonieuses. Tout est fait pour que les travailleurs, les syndicats, les employés et les autres parties prenantes à l'économie travaillent main dans la main pour atteindre les objectifs nationaux de développement. Les relations professionnelles sont régies par le décret n° 19 de 1979 relatif à l'emploi, en vertu duquel le Département du travail continue d'offrir des services de conciliation, et les conflits du travail sont tranchés par le tribunal du travail³⁴.

48. Le gouvernement du territoire a indiqué qu'en 2007, des mesures d'incitation avaient été prises en faveur des ressortissants montserratiens qui décideraient de se réinstaller sur l'île après avoir vécu ailleurs pendant au moins trois ans. Ceux qui rempliraient les conditions requises obtiendraient une réduction du montant des droits et des taxes à la consommation imposés sur tous leurs effets personnels et articles ménagers et sur un véhicule par famille. Ceux qui rentreraient avec des articles nécessaires à l'exercice de leurs activités professionnelles, dont des outils de travail et des biens d'équipement tels que le matériel et les appareils nécessaires au démarrage ou à l'extension d'une entreprise, bénéficieraient également de cette réduction³⁵.

³² www.themontserratreporter.com, 15 octobre 2007.

³³ www.caribbeannetnews.com, 15 mai 2007.

³⁴ www.devunit.gov.ms/labour.

³⁵ www.caribbeannetnews.com, 19 mai 2007.

49. Selon le gouvernement du territoire, il continue à y avoir une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, problème que l'on tente de résoudre en octroyant des permis de travail à des non-nationaux. Le gouvernement du territoire s'emploie à faciliter le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée dans les professions libérales et les autres professions, pour répondre à la demande de main-d'œuvre³⁶.

C. Enseignement

50. Le Département de l'éducation de Montserrat est chargé de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de formation destinés à permettre aux Montserratiens d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer l'avenir du territoire³⁷.

51. Selon la Puissance administrante, Montserrat a une bonne infrastructure scolaire et tous les enfants suivent un enseignement primaire et secondaire. Le système éducatif à Montserrat est inspiré *grosso modo* du système britannique. Le Département de l'éducation se compose de plusieurs services spécialisés correspondant aux différentes étapes de l'enseignement : éducation préscolaire, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement universitaire, enseignement spécialisé, formation pédagogique et services d'aide à l'enseignement. Il y a plusieurs crèches et écoles maternelles publiques et un centre privé d'accueil de la petite enfance. Une des trois écoles primaires est privée. L'école secondaire de premier cycle est publique. L'éducation et les services qui s'y rapportent correspondaient à 8 % des estimations du budget de fonctionnement. Le gouvernement du territoire poursuit la mise en œuvre du Plan de développement de l'enseignement couvrant la période 2004-2009¹¹.

D. Santé

52. Le Département de la santé du territoire est chargé de fournir des services de santé primaires et secondaires à la population et des conseils au sujet de la politique de santé au gouvernement du territoire³⁷.

53. Selon la Puissance administrante, Montserrat est dotée de services sanitaires modernes, dont un hôpital de 30 lits à St. John's situé au nord (soins courants, radiologie, petites interventions chirurgicales) et plusieurs centres de soins primaires. Il existe un centre d'évacuation médicale d'urgence vers Antigua et la Guadeloupe. Environ 8 % du budget de fonctionnement et 9 % du budget d'équipement de 2007 ont été alloués au secteur de la santé. Le gouvernement du territoire a continué à fournir gratuitement des services de soins dentaires d'urgence aux enfants d'âge scolaire, aux personnes âgées, aux femmes enceintes et à certains fonctionnaires¹¹.

54. L'espérance de vie sur le territoire était estimée en 2007 à 79 ans pour l'ensemble de la population, soit environ 77 ans pour les hommes et 81 ans pour les femmes³⁸.

³⁶ www.devunit.gov.ms/business.

³⁷ <http://www.mehcs.gov.ms>.

³⁸ CIA, *The World Factbook*, www.cia.gov.

E. Droits de l'homme

55. La Constitution du territoire contient des dispositions relatives aux droits et aux libertés fondamentales de l'individu³⁹. Selon la Puissance administrante⁵, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ci-après ont été étendus à Montserrat : la Convention européenne des droits de l'homme; le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant; et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Peu de plaintes, voire aucune, sont déposées pour discrimination fondée sur la race ou la religion. De même, les relations entre les diverses cultures posent peu de problèmes, bien que l'émigration et l'immigration aient certaines répercussions sur la situation sociale vu que l'augmentation de la diversité culturelle est source de difficultés. Il n'y a pas de discrimination fondée sur le sexe pour ce qui est de l'application des articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

56. Le Comité des droits de l'homme de Montserrat, qui a été créé par le Conseil exécutif, aide le gouvernement du territoire à s'acquitter de ses responsabilités concernant l'établissement de rapports au titre des conventions pertinentes; suit l'application de ces conventions et conseille le gouvernement au sujet des questions relatives aux droits de l'homme. Selon la Puissance administrante, Montserrat continue de s'employer à sensibiliser davantage la population du territoire aux questions relatives aux droits de l'homme et à les lui faire connaître³.

F. Délinquance et sécurité publique

57. En 2007, le gouvernement du territoire a constaté une recrudescence de la délinquance, de la violence et de l'indiscipline chez les jeunes et a déclaré que l'éducation et la formation pouvaient aider à remédier à cette situation. En ce qui le concerne, le département de la police et des pompiers a visé à faire reculer la délinquance juvénile en contrôlant et en réprimant les infractions liées au trafic de drogues, en détectant le blanchiment d'argent et la fraude financière, en renforçant les contrôles aux frontières, en améliorant la sécurité routière, en continuant à exécuter les programmes de surveillance policière de proximité. Les agents de la force publique étaient tenus de surcroît, en raison d'une longue période de sécheresse, de veiller attentivement à ce que les particuliers ne fassent rien qui puisse déclencher un incendie¹¹.

58. En novembre 2004, une nouvelle prison a été ouverte à Brades. Selon la Puissance administrante, à la fin de décembre 2007, la population carcérale était de 12 personnes³. En vertu de la loi de 2004 sur la libération conditionnelle des prisonniers, un comité de libération conditionnelle examine les dossiers des prisonniers susceptibles d'être placés en libération conditionnelle et fait des recommandations à l'intention du Gouverneur. La plupart des infractions pénales relèvent du Code pénal de Montserrat, révisé en 2002.

³⁹ www.opsi.gov.uk.

59. La Police royale de Montserrat dispose d'un siège pleinement fonctionnel, installé dans le complexe abritant le siège du gouvernement à Brades, ainsi que de deux annexes et d'un service maritime⁴⁰.

VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux

60. Montserrat est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de ses organes subsidiaires. Elle reçoit une aide du Programme des Nations Unies pour le développement.

61. Montserrat est membre de la CARICOM et de l'OECD, ainsi que des institutions associées à ces deux organisations, notamment l'Université des Indes occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et l'Union des banques centrales des Caraïbes orientales. Selon la Puissance administrante, Montserrat a exprimé le souhait de faire partie du marché et de l'économie uniques de la CARICOM³.

62. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Montserrat est associée à l'Union européenne mais n'en fait pas partie. D'après des renseignements fournis par la Puissance administrante, elle a exprimé le souhait de s'associer à l'Accord de partenariat économique des Caraïbes, qui a été conclu récemment par la CARICOM et l'Union européenne³.

63. À la Réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 4 et 5 décembre 2007, le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer représentés au Conseil, dont Montserrat, ont convenu d'étendre la Convention des Nations Unies contre la corruption à tous les territoires d'outre-mer dès que possible et ont fixé à juin et décembre 2008, respectivement, la date de l'extension à tous les territoires de la Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Convention n° 182 de l'OIT) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁵.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

64. La position du gouvernement de Montserrat relative à la réforme constitutionnelle est énoncée à la section II plus haut, qui touche aux négociations relatives à la révision de la constitution qui se déroulent actuellement entre Montserrat et le Gouvernement du Royaume-Uni.

B. Position de la Puissance administrante

65. Dans une déclaration faite le 11 octobre 2007 à la 5^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission),

⁴⁰ gov.ms/ministries/police.htm.

pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/62/SR.5), la représentante du Royaume-Uni a dit notamment que « son gouvernement, en tant que Puissance administrante de 10 territoires non autonomes, apportait appui et encouragement aux territoires qui souhaitaient accéder à l'indépendance lorsque cela était une option possible. Son gouvernement et ses territoires d'outre-mer continuaient de progresser vers les objectifs communs qu'étaient la sécurité, la stabilité et le développement politique et économique durables, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect du droit [...] Son gouvernement examinait avec attention toutes les propositions d'amendement constitutionnel émanant des territoires. »

66. Comme cela a été indiqué précédemment (voir A/AC.109/2007/3), dans une déclaration faite le 24 avril 2006, le Ministre des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni a fait le point des relations entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer sept ans après la publication en 1999 du Livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer »⁴¹. La position détaillée du Royaume-Uni sur d'autres formes de relations, telles qu'elles sont définies dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, a déjà été fournie (ibid.).

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

67. Le 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 62/118 A et B, sur la base du rapport que lui avait transmis le Comité spécial⁴² et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/62/412). La section VII de la résolution 62/118 B porte sur Montserrat. Au titre des paragraphes de cette section, l'Assemblée générale :

« 1. *Se félicite* de l'intention manifestée par le gouvernement du territoire de négocier des améliorations à la Constitution actuelle afin de continuer à pouvoir s'engager ultérieurement dans la voie d'une plus grande autodétermination, de publier le projet de constitution et de tenir un débat public à ce sujet lorsque sa version définitive, qui était attendue dans le courant du premier trimestre de 2007, serait prête;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'information du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite les organismes compétents des Nations Unies à aider le territoire, s'il en fait la demande, à exécuter ces activités;

⁴¹ « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories », Livre blanc présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Secrétaire d'État du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth; reproduit à l'annexe du document A/AC.109/1999/1.

⁴² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 23* (A/62/23).

3. *Invite* la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres, à continuer de fournir une aide au territoire afin d'atténuer les effets de l'éruption volcanique. »
